

LE LUNDI 11 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 11 juillet 2022 à 20 heures. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre madame la conseillère Sophie Desrosiers et messieurs les conseillers, Jean Bourgeois, Serge Rivest, Sylvain Loyer, Claude Bélisle et Pierre-Luc Payette.

Assiste également à la séance:

Est aussi présent M. Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022
- 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022
4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
5. ADMINISTRATION
- 5.1 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-206-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 206 CONCERNANT L'INTERDICTION DE TERRASSE SUR TOIT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN
- 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-374-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-374 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
- 5.3 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE RETRAIT D'ANCIENS POTEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
- 5.4 ACQUISITION D'UN TREUIL POUR L'ENTRETIEN DES POMPES DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE
- 5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE PRIMADA – ADDENDA 2
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CORRESPONDANCE
- 7.122 OFFRE DE SERVICE DE PARALLÈLE 54 POUR LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS DES RUES TERRASSE COUPAL ET WILFRID-FOREST
- 7.147 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-394 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ
- 7.150 PARTICIPATION À L'OMNIUM DE GOLF DE LA MRC MONTCALM – 2 SEPTEMBRE 2022
- 7.154 OFFRE DE SERVICE DE LUCIOLE TÉLÉCOM POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP
- 7.155 DEMANDE AU CISSS DE LANAUDIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS
- 7.156 MODIFICATION DE LA RÉPARTITION INCENDIE - CAUCA
- 7.158 ÉMISSION D'UN CRÉDIT POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE AU TERRAIN DES LOISIRS
- 7.160 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA VITESSE SUR LE RANG DE L'ÉGLISE

- 7.161 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DE LANAUDIÈRE
- 7.162 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-407-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR L'AJOUT D'UNE CATÉGORIE IMPLANTATION D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE CATÉGORIE 1
- 7.166 DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET DES LOISIRS – CONSTRUCTION VENNE
- 7.167 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE – REMPLACEMENT DE VALVES
- 7.169 DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE GRENIER CONSTRUCTION MOKA
- 7.170 DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES ET DU DOMAINE VENNE – 9306-1380 QUÉBEC INC.
- 8. VARIA
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, madame Ghislaine Pomerleau, mairesse, procède à l'ouverture de la séance.

2022-157

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

2022-158

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2022-159

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au greffier-trésorier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2022 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

2022-160

4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du Règlement numéro 2015-387. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

202200573 (I)	MRC DE MONTCALM	SERVICE INGÉNIERIE RES. 2022-	4 102,88 \$
202200574 (I)	BELL CANADA	COMMUNICATIONS	312,38 \$
202200575 (I)	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN DES	589,80 \$
202200576 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	LOCATION CONTENEUR	17 979,45 \$
202200577 (I)	LOISIR ET SPORT	RENOUVELLEMENT ADHÉSION	100,00 \$
202200578 (I)	SINTRA INC.	ASPHALTE FROIDE	849,19 \$
202200579 (I)	BÉLANGER SAUVE AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	7 535,78 \$
202200580 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	112,65 \$
202200581 (I)	XEROX CANADA LTÉE	FOURNITURES DE BUREAU	320,33 \$
202200582 (I)	MARCEL ST-ANDRÉ INC.	REVITALISATION MUNICIPALITÉ	181,75 \$
202200583 (I)	PIXEL IMPRESSION	FÊTE NATIONALE 2022	101,76 \$
202200584 (I)	MESSER	ÉQUIPEMENT GARAGE	490,00 \$
202200585 (I)	MAYER INC.	INFRASTRUCTURES VOIRIE	1 102,42 \$
202200586 (I)	NORDIKEAU INC.	EXPLOITATION EAUX USÉES	2 849,08 \$
202200587 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	1 195,58 \$
202200588 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	55,00 \$
202200589 (I)	CRÉATIONS STYLE PLUS INC.	CAMP DE JOUR	1 428,22 \$
202200590 (I)	ESPACE MUNI	RENOUVELLEMENT ADHÉSION	91,98 \$
202200591 (I)	CHANTAL LIMOGES	FÊTE NATIONALE 2022	1 667,14 \$
202200592 (I)	HAMSTER	FOURNITURES DE BUREAU	184,17 \$
202200593 (I)	LES ENTREPRISES RENE	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	1 293,47 \$
202200594 (I)	Nanotech informatique inc.	SUPPORT INFORMATIQUE	275,95 \$
202200595 (I)	MARCEL GAGNON	FÊTE NATIONALE 2022	1 500,00 \$
202200596 (I)	CAFÉ DES PLAINES	ENTRETIEN AQUEDUC	201,44 \$
202200597 (I)	MARIE-JOSÉE DESCHENES	HONORAIRES PATRIMOINE	4 599,00 \$
202200598 (I)	JAQUAR MÉDIA INC.	ABONNEMENT ANNUEL	327,68 \$
202200599 (I)	EBACHER ÉLECTRONIQUE	ENTRETIEN CASERNE INCENDIE	1 146,48 \$
202200600 (I)	COOP DE SOLIDARITÉ	ACTIVITÉ BIBLIOTHÈQUE	2 966,20 \$
202200601 (I)	MICHEL DUFOUR	FÊTE NATIONALE 2022	3 200,00 \$
202200602 (I)	STÉPHANE COURTOIS	FÊTE NATIONALE 2022	1 200,00 \$
202200603 (I)	LES SOLS CHAMPLAIN	ENTRETIEN TERRAIN DES	3 674,60 \$
202200604 (I)	9468-3430 QUÉBEC INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1	114 582,14 \$
202200605 (C)	GLOBAL PAYMENT -	Service de carte interac	57,19 \$
202200606 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	CC PETIT OUTIL VOIRIE	4,58 \$
202200607 (I)	CIMENT LACASSE LTÉE	CC ENTRETIEN VOIRIE	417,73 \$
202200608 (I)	PATRICK MORIN INC.	CC ACHAT BIBLIOTHÈQUE	39,05 \$
202200609 (I)	Amazon	CC CAMP DE JOUR	11,49 \$

202200610 (I)	MARCHE DES RAPIDES	CC CAMP DE JOUR	128,10 \$
202200611 (I)	POSTE Canada	CC ENVOI POSTAL	14,88 \$
202200612 (I)	Rôtisserie Joliette	CC CAMP DE JOUR	162,54 \$
202200613 (I)	Amazon	CC CAMP DE JOUR	264,41 \$
202200614 (I)	WALMART JOLIETTE	CC FÊTE NATIONALE 2022	564,16 \$
202200615 (I)	SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU	CC FÊTE NATIONALE 2022	329,00 \$
202200616 (I)	DOLLARAMA	CC FÊTE NATIONALE 2022	354,49 \$
202200617 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC FÊTE NATIONALE 2022	55,50 \$
202200618 (I)	PHARMACIE JEAN-COUTU	CC CAMP DE JOUR	2,29 \$
202200619 (I)	LUCIOLE	CC SERVICE AU GARAGE	57,48 \$
202200620 (I)	LE 4 CAFÉ ST-JACQUES QC	CC CAMP DE JOUR	181,26 \$
202200621 (I)	LES ALIMENTS TRIOVA	CC FÊTE NATIONALE 2022	150,50 \$
202200622 (I)	PRESTO CLUB ENTREPÔT	CC FÊTE NATIONALE 2022	358,30 \$
202200623 (I)	Cassandra Perreault	REMB. FRAIS FÊTE NATIONALE	471,66 \$
202200624 (I)	CASH	MONTANT POUR PIED DU	100,00 \$
202200625 (I)	INSTA COUPE INC.	DÉCHIQUETAGE BRANCHES	5 156,63 \$
202200626 (I)	CASH	FRAIS DE DÉPLACEMENT	168,93 \$
202200627 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200628 (C)	LA CAPITALE ASSUREUR DE	ASSURANCE COLLECTIVE	2 961,32 \$
202200629 (C)	AMILIA	Logiciel camp de jour	1 250,64 \$
202200630 (I)	AMILIA	Logiciel camp de jour	205,15 \$
202200631 (I)	MRC DE MONTCALM	QUOTE-PART ÉVALUATION	3 295,67 \$
202200632 (I)	PRODUITS SANY INC.	PRODUITS NETTOYANTS	1 180,87 \$
202200633 (I)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	3 262,77 \$
202200634 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200635 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200636 (I)	CENTRE DE LOCATION	PETIT OUTIL VOIRIE	107,85 \$
202200637 (I)	GESTAR INC.	LOGICIEL GESTAR	13 791,25 \$
202200638 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	674,80 \$
202200639 (I)	DÉNEIGEMENT MICHAEL	ENTRETIEN VOIRIE	344,93 \$
202200640 (I)	SIMON FRANCHE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	810,13 \$
202200641 (I)	THERMOMAX	ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	2 005,16 \$
202200642 (I)	TRIVIUM AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES	1 149,06 \$
202200643 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX DE SIGNALISATION	433,98 \$
202200644 (I)	NICOLETTI PNEUS &	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	1 199,65 \$
202200645 (I)	PARALLÈLE 54	HONORAIRES PROFESSIONNELS	12 638,67 \$
202200646 (I)	Nanotech informatique inc.	SUPPORT INFORMATIQUE	431,32 \$
202200647 (I)	RÉAL HUOT INC.	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	1 523,65 \$
202200648 (I)	BÉTON GÉNÉREUX	ENTRETIEN INFRASTRUCTURES	160,97 \$
202200649 (I)	LES JARDINS GOURMANDS	REVITALISATION DU VILLAGE	1 868,34 \$
202200650 (I)	MUNICIPALITÉ SAINT-	CAMP DE JOUR	275,94 \$
202200651 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200652 (I)	CAISSE DESJARDINS DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	17 726,39 \$
202200653 (I)	Fonds de solidarité FTQ	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 645,62 \$
202200654 (I)	SECTION LOCALE 5172	REMISES DE L'EMPLOYEUR	350,07 \$
202200655 (I)	Retraite Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	926,16 \$
202200656 (I)		Chèque annulé	0,00 \$
202200657 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	MUTATIONS	75,00 \$
202200658 (I)	CODERRE O. & FILS /ST-	ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	541,37 \$
202200659 (I)	CHARTIER INC.,LES	ENTRETIEN VOIRIE	2 302,48 \$
202200660 (I)	ALARME BEAUDRY	CHALET ET AQUEDUC	39,09 \$
202200661 (I)	LANAUBAC	LOCATION CONTENEUR GARAGE	703,19 \$

202200662 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	ENTRETIEN BÂTIMENT INCENDIE	379,37 \$
202200663 (I)	Location Mille Items	TOILETTE TERRAIN DES	160,97 \$
202200664 (I)	LES EXCAVATIONS MICHEL	ÉQUIPEMENT TERRAIN DES	12 316,53 \$
202200665 (I)	GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	PROJET ÉGOUT	3 449,25 \$
202200666 (I)	9306-1380 Québec inc.	TRAVAUX RÉFECTION ÉRABLES	266 760,20 \$
202200667 (I)	LACHANCE & ASSOCIÉE	NOUVEAU CHALET TERRAIN DES	1 494,68 \$
202200668 (I)	ONYX ENTRETIEN	ENTRETIEN MÉNAGER SOUS-	149,47 \$
202200669 (I)	Cloudli Communications Corp.	SERVICE DE TÉLÉPHONIE	125,61 \$
202200670 (I)	VÉRONIQUE MALO	PROJET CHALET DES LOISIRS	10 281,60 \$
202200671 (I)	PHILIPPE JETTE	RÉDACTION PARCOURS DES	1 293,47 \$
202200672 (I)	9458-0875 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN ÉGOUT	465,65 \$
		Total des dépenses	557 024,98 \$
		Salaires des employés	43 268,99 \$
		Salaires des élus	6042,99
		Salaires des pompiers	0,00 \$
		Total des salaires	49 311,98 \$
		Grand total	606 336,96 \$

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Liguori adopte les dépenses payées et à payer des chèques numéros 202200573 à 202200672 pour le mois de juin 2022 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant de 606 336,96 \$.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION

5.1 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-206-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 206 CONCERNANT L'INTERDICTION DE TERRASSE SUR TOIT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Un avis de motion est donné par M. Sylvain Loyer pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-206-05 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 206 concernant l'interdiction de terrasse sur toit dans le périmètre urbain ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2022-161 5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-374-01 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2013-374 ÉTABLISSANT UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2022, la Municipalité de Saint-Liguori est desservie par le service incendie de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement 2013-374 est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2022-162

5.3 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE RETRAIT D'ANCIENS POTEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un nouveau poteau est installé sur le réseau d'Hydro-Québec, l'ancien poteau n'est pas automatique retiré;

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs anciens poteaux sans équipements présents sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'ancien poteau représente une nuisance visuelle et une inquiétude au niveau de la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'égout sont terminés depuis plus de 2 ans et que certains vieux poteaux sont toujours présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu unanimement de demander à Hydro-Québec de procéder au retrait des anciens poteaux présents sur son territoire.

Adoptée.

2022-163

5.4 ACQUISITION D'UN TREUIL POUR L'ENTRETIEN DES POMPES DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 1 632 \$ (montant avant taxes) pour l'acquisition d'un treuil et d'un câble pour le réseau d'égout sanitaire. Les fonds proviendront du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-164

5.5 AUTORISATION DE SIGNATURE PRIMADA – ADDENDA 2

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Municipalité a été retenue par le programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE le projet visait la transformation du parc du terrain des loisirs en parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit entre autres, l'ajout de mobilier urbain et la construction d'un nouveau terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à la Municipalité d'adopter une résolution pour le protocole d'entente et ses addendas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise Mme Ghislaine Pomerleau, mairesse, à signer l'addenda #2 ainsi que tous autres documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité assume tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions des citoyens pour cette séance.

7. CORRESPONDANCE

2022-165

7.122 OFFRE DE SERVICE DE PARALLÈLE 54 POUR LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS DES RUES TERRASSE COUPAL ET WILFRID-FOREST

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Parallèle 54 pour la surveillance des travaux sur les rues Terrasse Coupal et Wilfrid-Forest et d'autoriser une dépense de 15 400 \$ (avant taxes). Que les fonds proviennent du surplus libre de la Municipalité.

Adoptée.

2022-166

7.147 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-394-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-394 POUR AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU' avis de motion et présentation du règlement ont été donnés lors de la séance du 13 juin 2022;

Il est proposé par Mme Sophie Desrosiers,

et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à augmenter le fonds de roulement à un montant total de 500 000 \$.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à transférer audit fonds de roulement un montant de 400 000 \$ en provenance du fonds général à même le surplus accumulé.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2022-167 **7.150 PARTICIPATION À L'OMNIUM DE GOLF DE LA MRC MONTCALM – 2 SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE cet événement se déroule au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE les bénéficiaires de cette journée seront versés à Centraide Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour la participation de la Municipalité au tournoi de Golf de la MRC de Montcalm. La dépense sera affectée au poste 02-701-90-970.

Adoptée.

2022-168 **7.154 OFFRE DE SERVICE DE LUCIOLE TÉLÉCOM POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP**

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Luciole Telecom pour l'implantation d'un service de téléphonie IP et d'autoriser une dépense mensuelle de 96,87 \$ (montant avant taxes).

Adoptée.

2022-169 **7.155 DEMANDE AU CISSS DE LANAUDIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2022, la Municipalité de Saint-Liguori est desservie par le service incendie de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier d'un service de premiers répondants de niveau 1;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Saint-Charles-Borromée agira à titre de gestionnaire de ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Liguori demande au CISSS de Lanaudière d'autoriser son adhésion au programme de premiers répondants de niveau 1 sous la gestion du service des incendies de Saint-Charles-Borromée.

Adoptée.

2022-170 **7.156 MODIFICATION DE LA RÉPARTITION INCENDIE - CAUCA**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2022, la Municipalité de Saint-Liguori est desservie par le service incendie de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT QUE ce service incendie utilise le fournisseur CAUCA pour la répartition des appels incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Bourgeois,

et résolu unanimement que la Municipalité confirme la demande de changement de répartition incendie de Groupe CLR vers la Centrale d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).

Adoptée.

2022-171 **7.158 ÉMISSION D'UN CRÉDIT POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE BALLE AU TERRAIN DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de balle se sont prolongés jusqu'à la fin juin;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a un impact sur la durée de la saison sportive des ligues de balle molle;

CONSIDÉRANT QUE la tarification en vigueur prévoit un coût annuel de 150 \$ (montant avant taxes) par équipe.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sophie Desrosiers,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise l'émission d'un crédit de 50 \$ (montant avant taxes) par équipe pour l'année 2022;

Que les ligues doivent fournir la preuve que la présente résolution a été transmise à ses joueurs et joueuses.

Adoptée.

2022-172

7.160 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA VITESSE SUR LE RANG DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QU' un accident a eu lieu le 26 juin dernier sur le rang de l'Église à proximité du numéro civique 620;

CONSIDÉRANT QUE le rang de l'Église est une route sous gestion du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens sont inquiets de la vitesse des automobilistes sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement ce qui suit :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'implantation d'aménagements modérateurs de la vitesse pour sécuriser ce tronçon de rue.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'intention de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports.

Adoptée.

2022-173

7.161 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Serge Rivest,

et résolu unanimement d'autoriser une contribution de 100 \$ à la Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL). Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée.

7.162 AVIS DE MOTION PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-407-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS POUR L'AJOUT D'UNE CATÉGORIE IMPLANTATION D'HABITATION MULTIFAMILIALE DE CATÉGORIE 1

Un avis de motion est donné par M. Sylvain Loyer pour l'adoption, à une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-407-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels pour l'ajout d'une catégorie implantation d'habitation multifamiliale de catégorie 1 ».

Madame la Mairesse procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

2022-174

7.166 DÉCOMPTE PROGRESSIF #8 POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHALET DES LOISIRS – CONSTRUCTION VENNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Lachance Architecte pour le décompte progressif #8;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre-Luc Payette,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #8 et d'autoriser un paiement de 28 078,50 \$ (montant avant taxes) à Construction Venne. Les fonds seront pris dans le règlement d'emprunt 2021-444.

Adoptée.

2022-175 7.167 OFFRE DE SERVICE DE POMPE VILLEMAIRE – REMPLACEMENT DE VALVES

Il est proposé par M. Sylvain Loyer,

et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Pompe Villemaire et d'autoriser une dépense de 4 937 \$ (montant avant taxes). Les fonds seront pris dans le surplus affecté au réseau d'aqueduc.

Adoptée.

2022-176 7.169 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 RÉFECTION DE LA RUE ALPHONSE GRENIER CONSTRUCTION MOKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Parallèle 54 pour le décompte progressif #2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #2 et d'autoriser un paiement de 197 290,39 \$ (incluant les taxes applicables) à Construction Moka. La dépense sera affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée.

2022-177 7.170 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES ET DU DOMAINE VENNE – 9306-1380 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la recommandation de paiement de Parallèle 54 pour le décompte progressif #1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif #1 et d'autoriser un paiement de 266 760,20\$ (montant avec taxes) à 9306-1380 QUÉBEC INC. Les fonds seront pris dans le surplus libre.

Adoptée.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens pour cette séance.

2022-178

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Bélisle,

et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 52)

Adoptée.

Les résolutions numéros 2022-157 à 2022-178 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Simon Franche, directeur général
et greffier-trésorier